



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRIEAT Île-de-France

Panorama des activités

2025



Sommaire

Nos temps forts 2025	4
Nos chiffres clés 2025	6
Accompagner les territoires vers une transition écologique et un développement durable	8
Protéger et préserver les ressources, les espaces et les espèces	12
Prévenir les risques, les nuisances et les pollutions	16
Améliorer les mobilités durables	18
Assurer la sécurité des transports	20
Entretenir, exploiter et moderniser le réseau routier national	22
Les essentiels en petite couronne	26
Les essentiels en grande couronne	28
Une organisation au service de nos missions	30

Édito

L'année 2025 aura été, pour la DRIEAT Île-de-France, une année d'action intense, de transformations concrètes et d'engagement collectif au service de la transition écologique et de l'adaptation de notre région aux défis contemporains. À travers ce panorama d'activités, nous mesurons la diversité, l'ampleur et la cohérence des missions qui nous sont confiées pour accompagner un territoire dense, dynamique et exposé à des enjeux environnementaux, climatiques et urbains majeurs.

La rénovation du site Miollis, désormais pleinement opérationnel, illustre l'ambition que nous portons : conjuguer performance énergétique, sobriété, modernisation et qualité de vie au travail. Ce projet, financé dans le cadre du plan France Relance, démontre la capacité de l'État à agir de manière exemplaire et à anticiper les évolutions nécessaires de son patrimoine.

2025 aura également été marquée par des jalons essentiels pour la planification et la résilience du territoire : l'approbation du nouveau SDRIF, la mobilisation autour de la COP régionale d'adaptation au changement climatique, le lancement de la révision du SDAGE Seine-Normandie, ou encore la concrétisation de 34 projets de vitalisation des quartiers de gare témoignent d'une action publique structurante, fondée sur la connaissance, le dialogue et la co-construction avec nos partenaires.

Face au changement climatique, nos services se sont fortement mobilisés pour accélérer l'adaptation du territoire, qu'il s'agisse d'actions de protection de l'eau, de lutte contre les inondations. L'exercice Hydros 2025, simulant une crue majeure de la Seine, a démontré la solidité de notre préparation, tout en révélant les efforts à poursuivre collectivement.

L'année a aussi été marquée par une intensification de nos actions en faveur de la biodiversité, de la protection des milieux, de la lutte contre les pollutions et du contrôle des installations classées. Cette vigilance au quotidien constitue le socle indispensable d'un développement durable et équilibré.

Enfin, notre engagement pour la qualité de service et la modernisation de nos pratiques s'est traduit par le maintien de la certification ISO 9001, gage de rigueur et d'amélioration continue.

Je veux saluer l'implication de toutes les agentes et de tous les agents de la DRIEAT, dont l'expertise garantit chaque jour la confiance accordée à l'État. En 2026, nous poursuivons avec détermination l'exercice de nos missions pour accompagner le développement du territoire francilien et assurer sa résilience face aux défis contemporains.



Emmanuelle Gay

Directrice régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France



Nos temps forts 20



Site administratif Miollis : une rénovation d'envergure qui participe à l'adaptation au changement climatique

Construits dans les années 1970, les principaux bâtiments du site administratif Miollis, dans le XVe arrondissement de Paris, ont bénéficié d'une rénovation globale conduite par la DRIEAT, qui s'est achevée en juin 2025.

Cette opération a été financée via le plan France relance 2020 pour un montant de 60M€ TTC, constituant la plus grande opération d'Île-de-France de ce plan.

Ce projet, bien plus qu'une réhabilitation immobilière, incarne une **ambition collective** : celle de placer la qualité de vie au travail, la performance énergétique et la sobriété au cœur de l'action publique et d'optimiser l'usage du patrimoine de l'État.

Tous les services régionaux de la DRIEAT y travaillent depuis juillet 2025.

Ouverture de la baignade en Seine et dans la Marne : un bilan prometteur pour cette première saison

Les services de la DRIEAT ont largement contribué à cette réussite : du travail au long cours sur l'amélioration de la **qualité de l'eau**, en passant par l'instruction des **dossiers loi sur l'eau** pour la protection des milieux, l'**instruction technique** des pontons flottants, l'**évaluation environnementale**, la sensibilisation des **acteurs locaux** aux enjeux, et la **compatibilité nécessaire des usages avec la navigation fluviale**, en prenant les mesures de police de navigation nécessaires.



COP adaptation au changement climatique : la DRIEAT au cœur du diagnostic et des débats

Près de 1 300 personnes ont assisté en 2025 aux débats et événements de la COP adaptation au changement climatique.

La DRIEAT a organisé :

- 4 **débats départementaux** : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne ;
- 4 **débats thématiques** : eau, adaptation du bâti, biodiversité et santé-environnement.

Avant ces débats, la DRIEAT a **produit des données, des analyses et des cartographies** qui sont mises à disposition de tous, sous la forme d'une **synthèse de 15 pages**.

Câble 1 : dix ans de mobilisation inter-services, jusqu'à la mise en service

Permettre la réalisation du premier téléphérique urbain francilien, au-dessus d'habitations, de zones industrielles sensibles et de milieux naturels protégés n'avait rien d'un chantier classique.

La constante du projet C1 : à chaque étape, une **expertise** de la DRIEAT.

Cet équipement innovant relie Villeneuve-Saint-Georges, Limeil-Brevannes et Valenton à la station de métro Créteil – Pointe du Lac (ligne 8). Il facilite les déplacements des habitants, réduit les temps de parcours et participe activement au désenclavement du territoire.



Démarche qualité
La DRIEAT maintient
sa certification
Norme ISO 9001

Stratégie de lutte contre les inondations (SLGRI) : un bilan intermédiaire encourageant

La stratégie inondation francilienne fête sa première année. Un bilan intermédiaire a été dressé par la DRIEAT et la préfecture de police en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes : au total, sur les 56 actions de la SLGRI, **47 % sont bien avancées** et 39 % sont engagées ; parmi elles :

- la tenue de l'exercice de crise Hydros de **simulation d'une crue majeure** s'est tenu avec pas moins de 500 «joueurs», dont la DRIEAT ;
- le test du casier de la Bassée, 5^e **ouvrage hydraulique** de stockage ;
- l'**extension du réseau Vigicrues**, fin novembre 2025, à 4 nouveaux cours d'eau : la Mauldre (78), l'Yerres (77, 91, 94), l'Almont (77) et le Petit Morin (02, 51, 77), soit **78 nouvelles communes couvertes** par la vigilance crues.



Lancement de l'expérimentation des voies réservées au covoiturage sur les autoroutes A1 et A13

Dans le cadre du volet héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, une expérimentation de voies réservées sur l'A1 et l'A13 a été lancée en mars 2025. **Activées uniquement en cas de forte congestion aux heures de pointe** pour améliorer les temps de parcours et favoriser le covoiturage, ces voies fonctionnent sur un **principe de priorisation comme un coupe-file** et sont réservées aux **transports en commun**, aux **taxis** ainsi qu'aux **véhicules transportant au moins deux occupants**. Un **dispositif d'évaluation** a été mis en place pour mesurer leur impact sur le trafic mais également l'accidentologie et l'acceptabilité par les usagers.



Nos chiffres clés 2025

.. FINANCER ..



497 M€

engagés en 2025 dans le cadre du **volet transports collectifs du contrat de projet État-Région (CPER) 2023-2027**. 431 M€ auxquels s'ajoutent 66 M€ engagés par la SGP pour le compte de la part État.

14 M€

pour 11 conventions engagées en 2025 et contribuer aux grandes **opérations d'aménagement** portées par les EPA, initier ou poursuivre les actions contractualisées dans les projets partenariaux d'aménagement. **Volet aménagement du CPER.**



126 M€

engagés en 2025 au titre du **fonds vert**, dont



plus de **31 M€**

alloués au **recyclage de 150 ha de friches** sur lesquels **plus de 6 000 logements** seront produits, dont **37 % de logements sociaux**. Au titre du fonds vert 2025.

23,6 M€

de subventions pour **106 projets concrets à fort impact en matière de transition écologique**. Projets inscrits dans un **Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)**.



plus de **19 M€**

engagés par l'État en 2025 au titre du **fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)**, dont **15 M€ pour le casier Bassée**.



près de **10 M€**

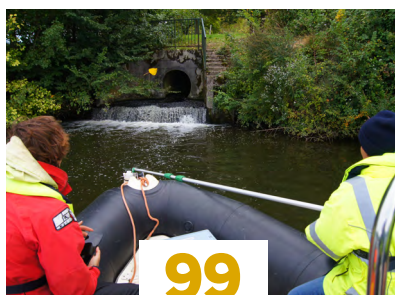
consacrés par l'État en 2025 à l'**aménagement de 34 projets de quartiers de gare du Grand Paris Express** via le fonds quartiers de gare.

.. CONTRÔLER ..



2342

inspections réalisées dans les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) avec comme résultats : **362 mises en demeure**, **90 sanctions administratives** et **61 sanctions pénales**.



99

contrôles terrain sur les milieux aquatiques, dont **33 « assainissement »**, **32 police de l'eau spécialisée** et **34 police de l'eau**.



27

chantiers de travaux à proximité de réseaux contrôlés de façon inopinée en Île-de-France, en une semaine, dans le cadre de la **réglementation anti-endommagement**.

.. INSTRUIRE ..

595

avis ou décisions sur des plans et programmes, documents d'urbanisme ou projets, rendus au titre de l'**évaluation environnementale** par les autorités environnementales.

60 689

permis et certificats de commercialisation **CITES** délivrés dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

7 527

actes réglementaires pris, notamment pour **permettre l'accès aux chantiers** du Grand Paris Express des transports exceptionnels, **organiser temporairement la circulation** générale...

**191**

nouveaux dossiers instruits pour prévenir l'atteinte aux **espèces protégées**.

2 300

dossiers de réceptions de véhicules et d'autorisations ont été traités.

**62**

zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (**ZNIEFF**) mises à jour, 7 désinscrites, 8 nouvelles.

**45 000**

interventions d'agents sur les **1 100 km** de réseau routier national en Île-de-France en 2025.

200

ouvrages d'art ont fait l'objet d'un entretien spécialisé.

**175 km**

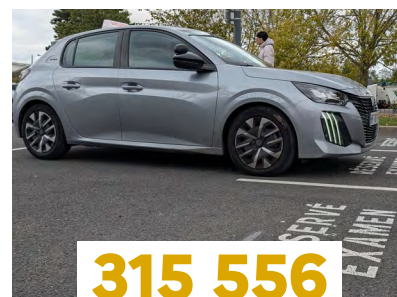
de chaussées rénovés sur le réseau routier national.

**241**

bateaux et 347 personnes contrôlés sur l'alcool et les stupéfiants = **8 retraits temporaires de permis fluviaux** (professionnels et plaisance).

**6 340**

véhicules de transport routier de marchandises et de personnes contrôlés = **38 % des véhicules en infraction**.

**315 556**

examens de permis de conduire de catégorie B passés en Île-de-France en 2025, soit près de 20% du total national.

Accompagner les territoires vers une transition écologique et un développement durable

Mise en œuvre du nouveau schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF)

Approuvé par décret du 10 juin 2025, le SDRIF est l'aboutissement de 4 années de travail pilotées par la Région, en collaboration étroite avec la DRIEAT, notamment, en 2025, lors des travaux d'examen du décret en Conseil d'État. Suite à cette approbation, la DRIEAT contribue à **la mise en œuvre du SDRIF via l'accompagnement des documents d'urbanisme locaux et l'instruction des agréments immobilier d'entreprise** et a coorganisé avec la Région **9 sessions de formation** des agents de l'État et des collectivités territoriales. Elle contribue aussi activement à la rédaction d'un **guide d'interprétation des orientations réglementaires** de SDRIF.

La DRIEAT copilote, avec la Région, le suivi de la mise en œuvre du SDRIF, qui sera présenté chaque année à l'occasion de la réunion de la commission régionale de gouvernance de l'artificialisation des sols.

Agréments de bureaux et de locaux d'enseignement : évolution des orientations régionales

Face aux fortes évolutions du marché de l'immobilier d'entreprise, le service aménagement durable a procédé cette année à la révision des orientations régionales relatives aux agréments de bureaux et de locaux d'enseignement.

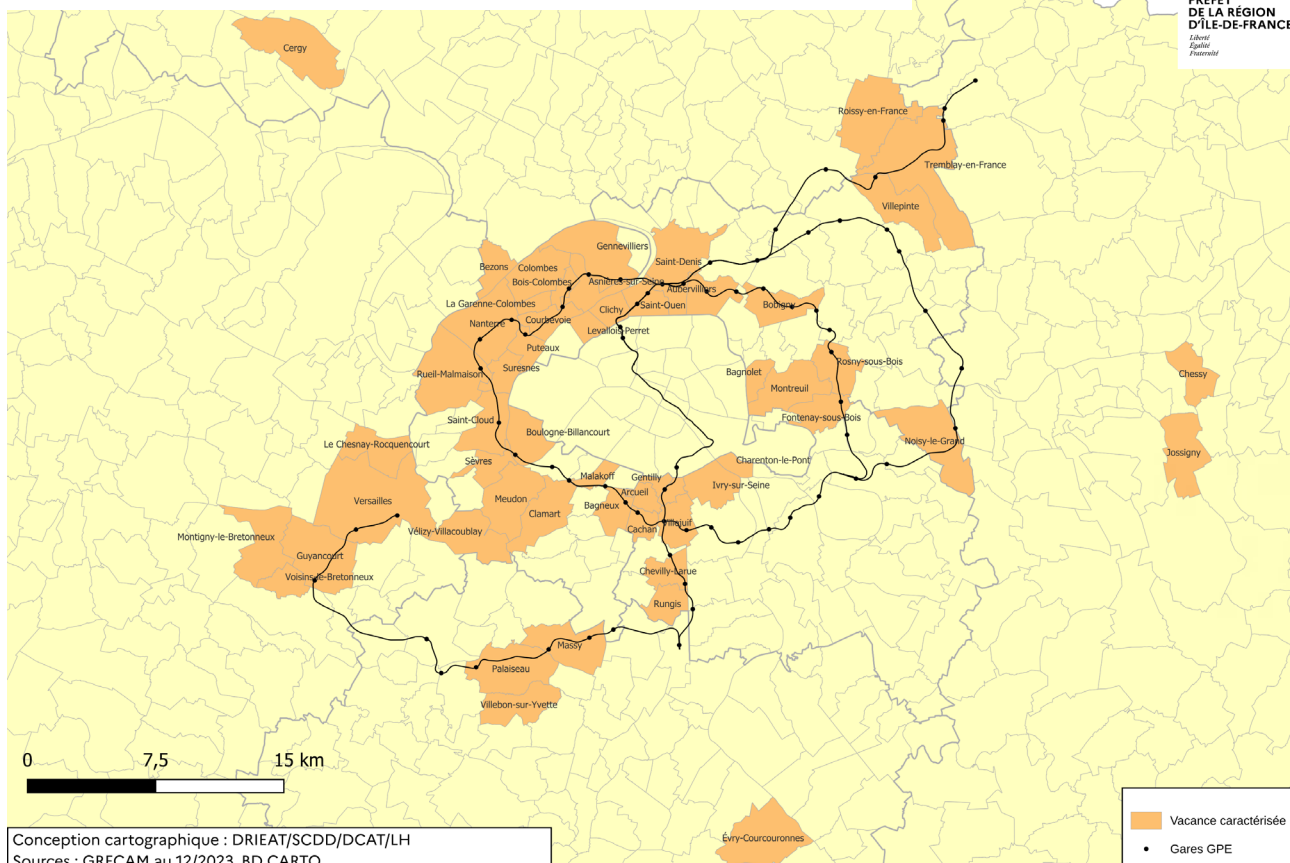
Ces orientations, mises à disposition des porteurs de projets et des services pour l'instruction des demandes d'agrément, sont **applicables depuis le 1er novembre 2025**. Elles visent à répondre aux principaux **enjeux de maîtrise de la vacance de bureaux, d'amélioration des équilibres logements/bureaux, de production de logements, notamment sociaux et étudiants**, et de prise en compte accrue des enjeux **environnementaux**. Parmi les nouveautés :

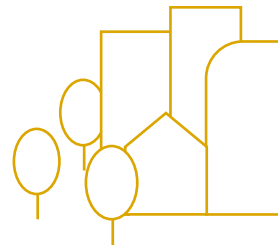
- l'identification des communes qui connaissent une forte vacance, sur lesquelles des dispositions visent à ne pas aggraver la situation ;
- le renforcement des compensations logements sur des territoires carencés SRU présentant un déséquilibre de mixité logements/bureaux ;
- le renforcement des exigences face aux enjeux énergétiques, environnementaux et climatiques, en lien avec les nouveaux attendus du SDRIF ;
- le développement de logements étudiants concomitamment à la création de nouveaux locaux d'enseignement.

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Thématiques >
Aménagement durable >
Immobilier d'entreprise
> Agrément

Communes avec une situation de vacance de bureaux caractérisée en Île-de-France





► Vitalisation des quartiers de gare du Grand Paris Express : 10 M€ en 2025 pour financer 34 projets



Lancée depuis plus de cinq ans, la démarche « Vitalisation des quartiers de gare du Grand Paris Express » vise à accompagner le développement urbain et la qualification des quartiers autour des gares du Grand Paris Express. En effet, réussir l'articulation entre le réseau de transports et les dynamiques de projet urbain en surface constitue un enjeu essentiel.

Dans cette optique, une charte de la démarche a été adoptée dès 2021 et un « Atelier technique régional », espace d'échanges entre les collectivités et porteurs de projets, a été mis en place.

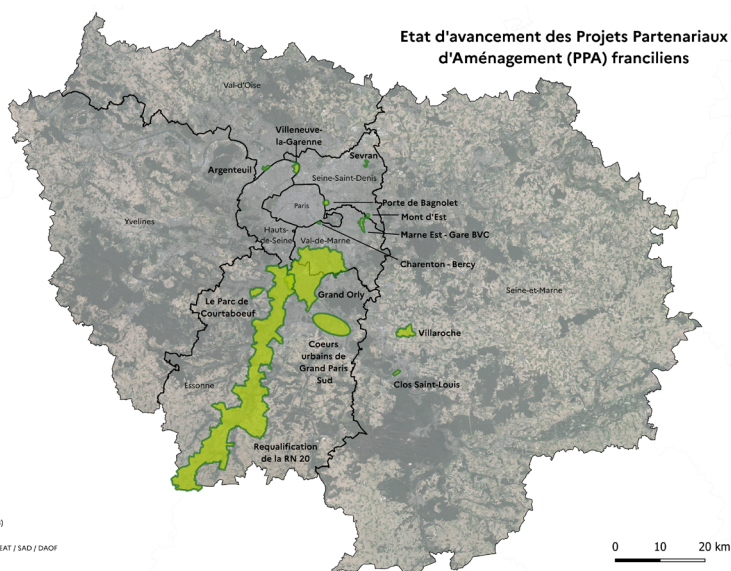
La nécessité de **renforcer l'accompagnement de projets ambitieux et qualitatifs** dans ces quartiers a conduit à la création, depuis 2023, d'un fonds de soutien dédié. Doté de 10 M€ en 2025, il a permis de **financer 34 projets d'ingénierie ou de travaux**. Au-delà de ce fonds, d'autres sources de financement, comme le volet aménagement du CPER et la mesure recyclage des friches du fonds vert viennent financer l'aménagement des quartiers de gare du Grand Paris Express. **Au total, depuis 2015, 157 M€ ont été apportés par l'État à ces transformations urbaines.**

► 3 nouveaux projets partenariaux d'aménagement (PPA) signés en Île-de-France

La dynamique des projets partenariaux d'aménagement (PPA) est réelle en Île-de-France, qui en compte désormais 13 signés, dont **trois nouveaux contrats en 2025** :

- le PPA Marne Est - secteur gare Villiers-Champigny-Bry (94) vise la coordination des opérations d'aménagement, de transport et de requalification urbaine dans la perspective de l'arrivée du Grand Paris Express ;
- le PPA du Quartier Saint-Louis à Dammarie-les-Lys (77) porte sur la transformation en quartier mixte d'une friche industrielle de 92 hectares en bord de Seine ;
- le PPA de Paris-Villaroche (77) accompagne, dans un premier temps par des études, le développement d'un site industriel d'intérêt régional labellisé « sites clés en main ».

Le service aménagement durable de la DRIEAT **accompagne l'élaboration et la mise en œuvre** de ces contrats, en coordination avec les services départementaux de l'État.



347

opérations d'aménagement recensées pour près de **292 000 logements programmés** à terme, dont 93 % en ZAC. Ce qui représente au moins 16 % de la production de logements en Île-de-France.

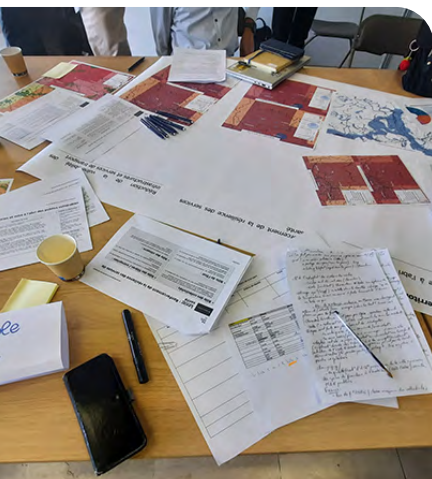
31 M€

alloués au **recyclage de 150 ha de friches** sur lesquels **plus de 6 000 logements** seront produits, dont 37 % de logements sociaux. Fonds vert 2025.

14 M€

pour **11 conventions engagées** en 2025 et contribuer aux grandes opérations d'aménagement portées par les EPA, initier ou poursuivre les actions contractualisées dans les PPA. Volet aménagement du CPER.

► COP adaptation au changement climatique : la DRIEAT au coeur du diagnostic et des débats



Près de 1 300 personnes ont assisté en 2025 aux débats et événements de la COP sur l'adaptation au changement climatique organisés en Île-de-France.

Tout au long de l'année, que ce soit dans l'un des départements franciliens, au niveau régional ou sur une thématique particulière (bâtiment, biodiversité, eau ou santé-environnement), des acteurs des territoires, des collectivités, des professionnels ou des associations sont venus débattre et proposer des pistes de réflexion sur le sujet. Plus de 750 personnes sont venues dans les départements, tandis que plus de 500 ont participé aux débats thématiques régionaux.

La DRIEAT, après la publication de la feuille de route en avril 2025, a de nouveau été mobilisée. Elle a coordonné la réalisation d'un **diagnostic régional sur la base des outils cartographiques** disponibles puis elle a **animé des débats et travaillé à leur synthèse** pour mettre à jour la feuille de route régionale COP avec des actions supplémentaires d'adaptation.

Les services de la DRIEAT mobilisés pour la COP :

- le service connaissance et développement durable apporte un appui auprès de la préfecture de région en termes d'**animation régionale et de production des livrables** de la COP régionale ;
- le service énergie et bâtiments pilote des enjeux liés à l'**adaptation du bâti** ;
- le service nature et paysage pilote des enjeux liés à la **biodiversité** ;
- le service politique et police de l'**eau** pilote des enjeux liés à l'eau en lien avec le service prévention des risques sur la partie des **risques naturels** liés à l'eau ;
- les 4 UD de petite couronne (75, 92, 93 et 94) pour les **débats départementaux**.

Au-delà de la COP, la DRIEAT a poursuivi son action pour **intégrer l'adaptation au changement climatique (ACC) dans son organisation**, en consolidant une dynamique collective et transversale au sein des services. L'année a été marquée par une montée en compétence, ainsi que la mobilisation des services sur des projets particuliers.

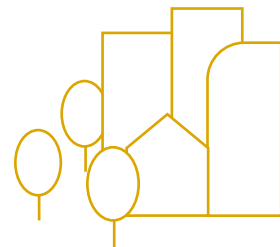
► Des outils et des études pour mieux connaître notre territoire

En 2025, la DRIEAT a poursuivi ses travaux pour une meilleure connaissance territoriale au service de l'amélioration des politiques publiques. Ce sont ainsi plus de **350 jeux de données qui sont mis à disposition du public** sur les différents champs de la planification écologique et plus d'**une centaine de cartes**. Ce sont également des travaux d'études réalisés pour mieux appréhender les dynamiques socio-démographiques, de mobilité ou d'aménagement. Sur la thématique de la mobilité, les travaux ont porté sur une nouvelle version du modèle de déplacement à l'échelle de l'Île-de-France (Modus 4) qui sera mise en ligne à l'été, plusieurs études sont venues documenter la mobilité routière et 66 avis ont été rendus. **Les études conduites par la DRIEAT s'inscrivent notamment dans le cadre de 6 observatoires régionaux (foncier, immobilier d'entreprise, objectifs de développement durable, quartiers de gare, fret et logistique, construction)** auxquels participe la DRIEAT aux côtés de ses partenaires.



© sophie-raynal / pretemoitiesyeux.fr

L'accompagnement des acteurs passe par la mise en place d'outils dédiées et de nombreux réseaux. **Le réseau Particip'Action, qui compte près de 400 membres** dont une part importante de collectivités territoriales et de services de l'État, a confirmé son ancrage et son rôle structurant sur les territoires. **La démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable s'est également renforcée**, avec une augmentation du nombre d'établissements secondaires bénéficiaires, permettant de toucher **70 enseignants pour plus de 900 élèves impliqués**. Il s'appuie enfin sur des outils permettant d'évaluer les conséquences des projets, des plans, des programmes et des schémas sur l'environnement. Au titre de l'**évaluation environnementale**, les autorités environnementales ont rendu **595 avis ou décisions** sur des plans et programmes, des documents d'urbanisme ou des projets. Parmi les avis ou décisions rendues au titre des projets, la majorité des dossiers concernent des projets d'aménagement.



► Data centers : la DRIEAT mobilisée sur les enjeux énergétiques, urbanistiques et environnementaux

Les projets de data centers se multiplient en Île-de-France avec **plus de 10 gigawatts (GW)** de demandes de raccordement formulées auprès de RTE, **ce qui à titre indicatif correspond à la production de 11 réacteurs nucléaires classiques**. La DRIEAT est mobilisée sur les enjeux que cette situation soulève, et mène un travail transversal sur ses sujets. Elle instruit les **trois procédures** dont peuvent relever, selon leurs caractéristiques, les projets de data centers :

- agrément immobilier ;
- raccordement électrique ;
- autorisation environnementale.

70 %

des projets de datacenters nationaux sont en Île-de-France. Favoriser les échanges entre acteurs institutionnels et économiques, encadrer et inciter l'émergence de projets vertueux.

► 23,6 millions d'euros de subventions pour 106 projets concrets à fort impact en matière de transition écologique

La loi de finances 2025 a créé une enveloppe pour soutenir l'investissement des collectivités locales et le Fonds vert, notamment via les **Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET)**. Les projets éligibles devaient être inscrits dans un PCAET adopté avant le 1er mars 2025 et ne pas avoir démarré ni être déjà financés par le Fonds vert.

Les crédits, répartis par région et département, visaient des projets concrets à fort impact en matière de transition écologique. L'enveloppe francilienne allouée s'élevait à 36 millions d'euros, **répartie selon les disparités socio-économiques territoriales**.

En Île-de-France, 166 dossiers ont été déposés au total. 106 d'entre eux ont été retenus, pour un montant total de 23,6 millions d'euros de subventions. Au moins **25 % des projets concernaient l'adaptation au changement climatique** et **33 % la sobriété énergétique, l'isolation ou la décarbonation du chauffage**.

► Premier Comité Régional de l'Énergie (CRE) d'Île-de-France

Le premier Comité Régional de l'Énergie (CRE) d'Île-de-France s'est tenu le 17 juin 2025. Cette nouvelle instance de dialogue, co-présidée par l'État et la Région, a été instaurée par la loi Climat et résilience du 22 août 2021. Le CRE a pour mission de **favoriser la concertation** sur les questions relatives à l'énergie. Il est notamment chargé de **proposer des objectifs régionaux au Ministre** en charge de l'énergie, en déclinaison de la Programmation pluriannuelle de l'énergie, et de statuer sur les propositions de définition des **zones d'accélération des énergies renouvelables** proposées par les communes dans le cadre de la Loi d'accélération des énergies renouvelables. Le comité peut aussi débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'énergie concernant la région.

Le CRE est composé de 45 membres : des représentants de l'État, de la région, des départements, communes et EPCI, ainsi que des représentants d'entreprises du secteur de l'énergie et des membres de la société civile et associations.

► Une cinquantaine d'étudiants architectes franciliens se sont mobilisés pour à la troisième édition du concours «Réinventer l'existant»



Sept écoles d'architecture ont participé à l'édition 2025 du concours « Réinventer l'existant : les architectes de demain imaginent notre avenir post-carbone », organisé par la DRIEAT et la DRAC. Quatre collectifs d'élèves et enseignants ont été récompensés par un prix du jury et trois mentions spéciales.

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Thématiques
> Transition énergétique et bâtiment





Protéger et préserver les ressources, les espaces et les espèces

► 55 actions pour préserver la biodiversité en Île-de-France



Les services et opérateurs de l'État ont construit une **feuille de route régionale** pour présenter leur action au bénéfice de la biodiversité. Elle s'appuie sur les actions de la Stratégie nationale biodiversité (SNB) pour accélérer les efforts collectifs en matière de préservation et restauration de la biodiversité.

Elle se décline en **5 axes** :

- préserver les milieux naturels, les habitats et les espèces,
- renforcer une nature fonctionnelle et résiliente dans le développement francilien,
- restaurer la biodiversité en milieu rural,
- prévenir les atteintes aux milieux et à la biodiversité par la police de l'environnement,
- mobiliser le grand public, les élus, les services de l'État.

... et **55 actions**.

SAVOIR +

Internet DRIAT >
Thématiques > Biodiversité,
Nature, Paysages >
Biodiversité en Île-de-France

► Atlas des paysages de Paris : connaître et mettre en valeur le paysage du quotidien

L'atlas a été pensé comme un outil pratique permettant de mieux connaître, documenter et valoriser les paysages urbains de la capitale, en les rendant accessibles à tous.

Ce travail collectif offre une nouvelle lecture des composantes paysagères et des transformations urbaines parisiennes.

SAVOIR +

Internet DRIAT >
Thématiques > Biodiversité,
Nature, Paysages > Connaître
et accompagner l'évolution
des paysages

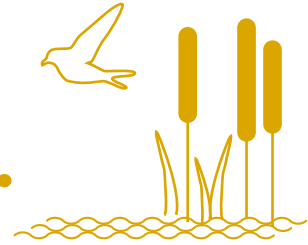
► Restaurer les populations d'espèces menacées : la DRIAT finance par le fonds vert les initiatives des partenaires de terrain

> Accompagner les propriétaires forestiers privés pour une meilleure prise en compte des chiroptères

Le centre national de la propriété forestière a identifié, avec les partenaires locaux (ONF, CPIE, AZIMUT 230, BIOTOPE), des sites à enjeux dans les forêts privées de la partie Est de l'Arc boisé, qui s'étend de Sénart à Crécy-la-Chapelle (77). Il y conduira un programme d'animation, de sensibilisation et d'accompagnement des propriétaires forestiers, qui s'inscrit dans le plan régional d'action pour les Chiroptères. Ce programme bénéficie d'un financement fonds vert.

> Mettre en œuvre un ensemble d'actions de conservation, d'évaluation, de formation, de sensibilisation et d'animation pour protéger les vipères aspic et pèliade d'Île-de-France

En déclinaison opérationnelle du plan national d'action pour les vipères, et dans la continuité des priorités de conservation identifiées par la Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles d'Île-de-France, l'agence régionale de la biodiversité a construit un projet pour mettre en place plusieurs actions concrètes pour la protection des populations de Vipères aspic (*Vipera aspis*) et Vipères pèliade (*Vipera berus*) en partenariat avec de nombreux acteurs de la recherche, des associations et des collectivités territoriales. Ce projet bénéficie d'un financement fonds vert.



► Protéger les alignements d'arbres : une vingtaine d'agents des services franciliens formés



Le département sites et paysage (SNP) de la DRIEAT a mis sur pied une nouvelle formation sur la protection des allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies ouvertes à la circulation publique au titre du L350-3 du CE. Une vingtaine d'agents de l'ensemble des services instructeurs a participé à la première session en octobre.

► Consultations et concertation autour du projet de schéma régional des carrières



Le schéma régional des carrières (SRC), instauré par la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014, est un document de planification visant à répondre aux besoins en matériaux et substances de carrières du territoire tout en assurant une gestion économe et rationnelle des ressources minérales. Le SRC appréhende l'activité économique dans sa globalité, de l'extraction à l'utilisation, en passant par la logistique nécessaire à une exploitation raisonnée à l'échelle régionale. En 2025, il a été soumis à l'avis des EPCI, du public et des CDNPS, avec en appui, webinaires, vidéo pédagogique, réunion publique.

► Agir pour restaurer la nature : concertation publique le 30 juin 2025



pour informer le public francilien du règlement européen de restauration de la nature et débattre des enjeux et solutions en Île-de-France.

62

zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) mises à jour, 7 désinscrites, 8 nouvelles.

148

rapports pour 46 CDNPS (commission départementale de la nature, des paysages et des sites).

191

nouveaux dossiers pour prévenir l'atteinte aux espèces protégées.

60 689

permis et certificats de commercialisation CITES délivrés dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

DRIEAT Île-de-France :

Au-delà des contrôles, accélérer la mise en conformité des systèmes d'assainissement



L'Île-de-France compte **156 systèmes d'assainissement et 44 systèmes de collectes suivis et contrôlés par la DRIEAT**. Chaque année, ils sont vérifiés par les équipes, soit sur dossier, soit via des contrôles terrain pour s'assurer que les rejets dans le milieu sont conformes à la réglementation.

Dans ce domaine, pour accélérer la mise en conformité de ces systèmes, la DRIEAT a élaboré, en 2025, une **stratégie régionale suivie d'un plan d'actions pour le retour à la conformité**.

En parallèle, la **DRIEAT a sensibilisé les maîtres d'ouvrage aux évolutions réglementaires à venir avec la mise en œuvre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines révisée (DERU II)** et à la nécessité de les anticiper. Ces dernières imposent en effet, des **performances de traitement plus élevées** de l'azote et du phosphore et l'introduction d'une **obligation de traitement des micropolluants** pour les stations de plus 150 000 Equivalent/Habitant (EH) et les agglomérations d'assainissement de 10 000 EH et plus dont les rejets s'effectuent dans des zones « à enjeux » (eutrophisation ou micropolluants).

201

contrôles de conformité
des systèmes
d'assainissement, sur
dossier.

33

contrôles de terrain
« assainissement », trois
campagnes en bateau.

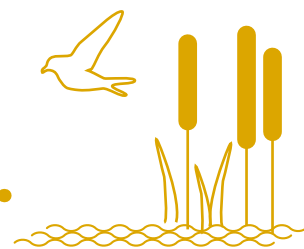
88

rapports en manquement
administratif.

Campagne de bateau sur l'Oise



Grâce aux compétences développées lors des JOP 2024, une campagne de reconnaissance de l'Oise en bateau a été organisée par le service politiques et police de l'eau sur un **linéaire de 42 km**. Elle avait pour objectif d'améliorer la connaissance des enjeux environnementaux locaux, notamment dans la **perspective de l'instruction du projet de mise en grand gabarit de l'Oise** porté par VNF, mais aussi de repérer d'éventuels travaux irréguliers et des ouvrages d'assainissement non répertoriés.



► Révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie - Cycle 2028-2033



L'eau de bonne qualité est une ressource limitée en raison des pressions croissantes qui s'y exerce sur les plans qualitatifs et quantitatifs. C'est un défi pour de nombreux acteurs et secteurs (comme la santé, l'alimentation, l'agriculture, les écosystèmes et les milieux naturels, l'industrie, l'aménagement...).

C'est le défi qu'aura à relever le prochain SDAGE du bassin Seine-Normandie, dans un contexte de changement climatique, où les épisodes de sécheresse et à l'inverse les épisodes pluvieux, sont plus longs et plus intenses, les étiages et la tension sur la ressource, plus sévères et la question des micropolluants et des polluants dits « éternels » préoccupante.

L'année 2025 a ainsi fortement mobilisé le service politiques et police de l'eau de la DRIEAT pour la **révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie 2022-2027** afin d'élaborer le document cadre qui s'appliquera de 2028 à 2033.

Cette révision répondra à un principe de mise à jour de l'actuel SDAGE, tenant compte des évolutions réglementaires notamment et des évolutions de contexte des territoires à la lumière d'un diagnostic - Etat des lieux. Il est acté un maintien de l'ambition globale de l'actuel SDAGE, une révision des objectifs d'état des masses d'eau et un besoin d'accompagnement et de meilleure appropriation et compréhension pour sa mise en œuvre.

En 2025, un **important travail d'état des lieux a ainsi été réalisé**, sur les plans qualitatif et quantitatif, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et les différents acteurs de l'eau, notamment les DREAL du bassin. Il a été co-élaboré avec les acteurs régionaux et partagé aux différentes instances du bassin.

Les résultats du dernier état des lieux adopté à la fin de l'année 2025 par le comité de bassin montrent que globalement, **l'état écologique des cours d'eau se dégrade**, passant de 32 % de cours d'eau en bon ou très bon état écologique en 2019 à 24 % en 2025, avec des règles d'évaluation inchangées. **La proportion de masses d'eau en état moyen s'établit à 43 %. Seulement 35 % des cours d'eau du bassin sont en bon état chimique**, avec, pour ces deux Etats, une situation en Ile-de-France plutôt moins favorable que dans le reste du bassin.

L'état chimique des nappes ne s'améliore pas non plus mais est stable, avec toujours 26 % des masses d'eau souterraines du bassin en bon état. Sur le plan quantitatif, **84 % des masses d'eau souterraines sont en bon état quantitatif**.

En parallèle la révision du programme de mesures (PDM) 2027-2033 adossé au SDAGE a débuté au second semestre 2025 et se poursuit en 2026.

+ de 1 650

masses d'eau « cours d'eau » au niveau du bassin Seine-Normandie.

57

masses d'eau souterraines sont rattachées au bassin Seine-Normandie.



Prévenir les risques, les nuisances et les pollutions

RISQUES NATURELS

► Exercice de simulation d'une crue majeure de la Seine



Du 13 au 17 octobre 2025, la DRIEAT ainsi que pas moins de 500 autres « joueurs » ont simulé une crue majeure de la Seine, dans le cadre de l'exercice Hydros. Tous les acteurs (services de l'Etat, opérateurs, collectivités locales, entreprises, grand public...) ont pu tester leurs réflexes dans la gestion d'une crise liée à une crue en participant à cet exercice piloté par le secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris de la préfecture de Police.

De nombreux agents du service prévention des risques ont été particulièrement mobilisés autour de cette semaine d'exercice. Pour exemple :

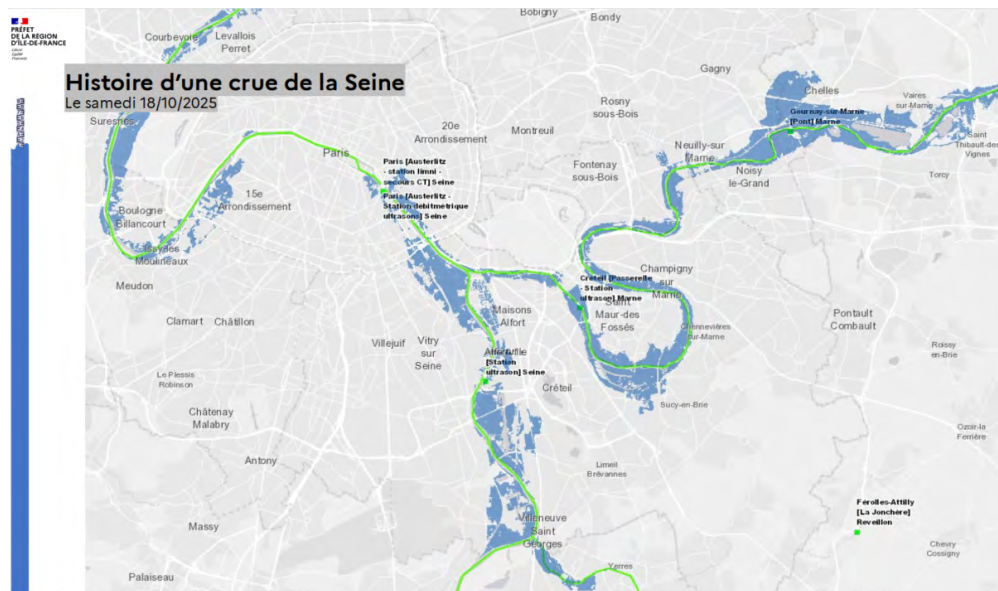
- le **service de prévision des crues (SPC)** Seine moyenne – Yonne – Loing a élaboré le scénario hydrologique fictif de montée des eaux, plaçant l'Île-de-France en alerte inondation en raison d'une crue importante. Ce scénario s'est voulu le plus réaliste possible se basant sur des crues réellement observées ces dernières années, auxquelles ont été appliquées des coefficients majorants. La dynamique de montée de l'eau a par exemple été accélérée afin de pouvoir être adaptée à la durée de l'exercice. Pendant Hydros, le SPC a envoyé et expliqué les bulletins de prévisions servant de base de référence à l'ensemble des joueurs ;

- une crue majeure aura des impacts sur les ouvrages hydrauliques conçus pour protéger les populations (digues, etc.) : le **service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (SCSOH)** a appuyé les référents départementaux inondation (RDI) présents dans les cellules de

crise des préfectures avec les données à sa disposition sur le comportement des ouvrages pour des hauteurs d'eau inédites.

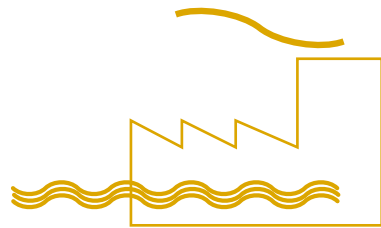
A l'issue de cette semaine d'exercice, plusieurs ateliers thématiques ont permis d'aborder la phase de **retour à la normale**, notamment la problématique du rétablissement des réseaux pour laquelle le service de prévention des risques anime un groupe de travail ad-hoc avec les opérateurs. Les premiers enseignements montrent que la remise en état du réseau routier est le préalable indispensable, conditionnant l'acheminement des personnels et moyens nécessaires pour les rétablissements des réseaux. Un retour à la normale dans les meilleurs délais suppose ainsi de renforcer les travaux sur un plan de remise en état du réseau routier ainsi qu'une remise en service du réseau électrique, permettant alors la remise en service des autres réseaux interdépendants et des services. Des groupes de travail complémentaires vont être engagés pour approfondir certains sujets (exposition des routes en décrue, déchets, assainissement...).

Carte des zones inondées lors du pic de la crue simulée pour l'exercice Hydros 2025



Lors d'une crue majeure de la Seine, de la Marne et de l'Oise (équivalente à la crue historique de 1910), ce territoire de 12,2 millions d'habitants sera particulièrement touché :

- plus d'un million de franciliens devront vivre en zone inondée pendant plusieurs jours à plusieurs semaines ;
- plus d'un million de franciliens situés en zone non-inondée subiront des dysfonctionnements des réseaux essentiels (électricité, gaz, chauffage, assainissement, alimentation en eau potable, téléphonie et transports publics) dégradant les conditions de vie ou même imposant une évacuation ;
- les dommages directs sont évalués entre 30 et 42 milliards d'euros.



RISQUES TECHNOLOGIQUES

► Les actions coup de poing menées par les inspecteurs et inspectrices de l'environnement



Certaines installations industrielles, tertiaires ou agricoles peuvent avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols, etc.) et présenter des dangers (incendie, explosion, etc.) pour l'environnement, la santé et la sécurité publique.

Pour ces raisons, elles sont soumises à la réglementation spécifique – celle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – et à des contrôles réguliers. Les ICPE sont classées selon le niveau de danger qu'elles présentent, des moins dangereuses aux plus dangereuses : elles sont dites à déclaration, à enregistrement, ou à autorisation pour les plus dangereuses.

Parmi les quelques 2300 inspections d'ICPE réalisées en 2025, le service de prévention des risques a piloté et participé à plusieurs actions « coup de poing » sur des thématiques ciblées souvent riches en enseignements : une sur la qualité de l'air et l'autre sur les endommagements des réseaux lors des travaux.

QUALITÉ DE L'AIR

Face aux enjeux de la pollution de l'air en milieu urbain et suite à l'entrée en vigueur en janvier 2025 du nouveau Plan de protection de l'atmosphère (PPA) d'Île-de-France, les inspecteurs de l'environnement dans les unités départementales et au service de prévention des risques ont contrôlé une centaine de petites chaufferies soumises à déclaration pour s'assurer du respect de la réglementation sur les émissions de polluants dans l'air. Le chauffage résidentiel émet notamment des particules (PM10, PM2.5) et des oxydes d'azote (NOx).

Cette opération « coup de poing » a révélé des manquements fréquents, souvent liés à la méconnaissance de la réglementation :

- **40 % des chaufferies inspectées n'ont pas réalisé leur contrôle périodique.** Parmi celles qui l'ont réalisé, 11 % des installations présentent des non-conformités ;
- parmi les chaufferies concernées par l'obligation réglementaire de faire des **mesures périodiques des rejets de polluants dans l'air, 31 % ne les ont pas fait réaliser ;**
- enfin, **15 % des chaufferies inspectées et qui ont fait contrôler leurs valeurs limite d'émissions des polluants dans l'air ne les respectent pas.**

Le non-respect de l'obligation de contrôle périodique concerne très majoritairement les chaufferies gérées par des syndicats de copropriété, des lycées et des hôtels – des acteurs pour qui la réglementation ICPE n'est pas le cœur de métier. À l'inverse, les chaufferies dont la gestion est déléguée à des entreprises spécialisées dans les ICPE, souvent celles des bailleurs sociaux, présentent une meilleure conformité.

ENDOMMAGEMENTS DES RÉSEAUX LORS DES TRAVAUX

Les endommagements de réseaux (gaz, électricité, eau, téléphonie, etc.) lors de la réalisation de travaux peuvent générer de graves conséquences pour la sécurité publique et les travailleurs, la protection de l'environnement et la continuité des services essentiels.

Le **service de prévention des risques** a mené une action de contrôle en **septembre 2025** sur la réglementation anti-endommagement des réseaux, dite réglementation **DT-DICT** qui est en vigueur depuis 2012.

27 chantiers de travaux à proximité de réseaux ont ainsi été contrôlés de façon inopinée en Île-de-France en une semaine.

Les vérifications ont porté notamment sur :

- la **conformité des déclarations** du chantier, préalablement au commencement des travaux ;
- la présence des **documents obligatoires** sur le chantier, notamment les plans des réseaux dits sensibles présents (réseaux gaz, électricité, chaleur...) ;
- le **marquage-piquetage** des réseaux présents matérialisé par des tracés colorés sur le sol et propres à chaque type de réseau ;
- la **formation et la qualification des opérateurs** (conducteur d'engins) et des encadrants (chef de chantier, conducteur de travaux) présents.

Les premiers constats montrent que si certains chantiers étaient en règle, **70 % présentaient des manquements**, en particulier sur la disponibilité des documents obligatoires, l'identification des réseaux présents ainsi que sur la qualification des personnes contrôlées. **18,5 % des chantiers** n'avaient pas fait l'objet d'une déclaration en règle.

1 **dommage**
par jour ouvré est
encore constaté sur
les **canalisations de**
gaz, ce qui justifie la
poursuite d'actions
ciblées, en Île-de-
France.

Améliorer les mobilités durables

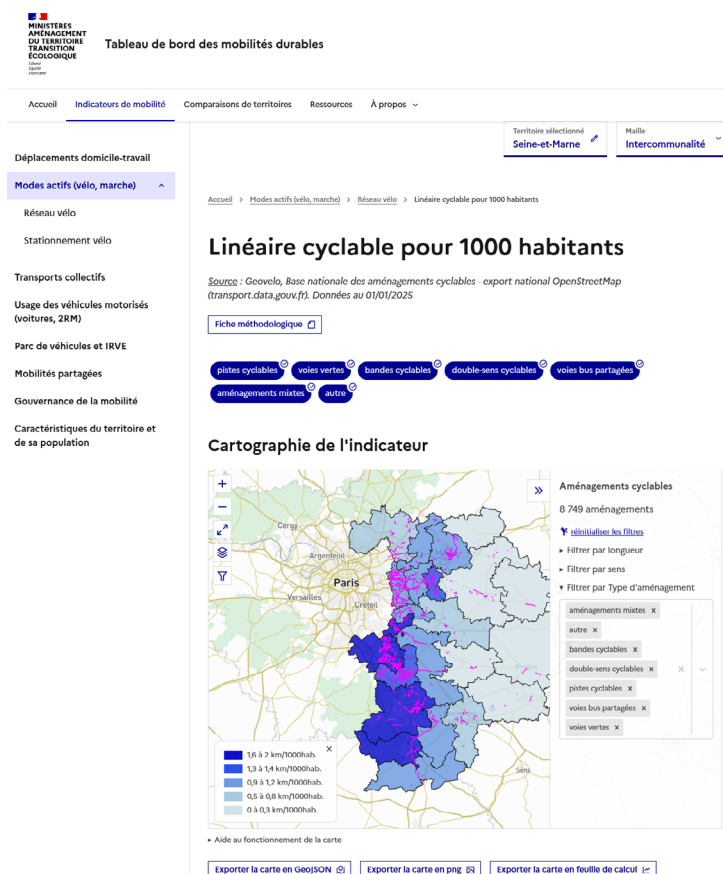
► Le Tableau de bord des mobilités durables, un outil national de référence pour accompagner les territoires dans le développement des mobilités durables et identifier des leviers d'actions

En 2025, la DRIEAT a contribué au déploiement d'un nouvel outil national visant à **accompagner les territoires (collectivités, AOM...) dans leur transition écologique et l'élaboration de politiques publiques de mobilité plus sobres et durables** : le Tableau de bord de mobilités durables.

Ce projet, porté par la DRIEAT depuis 2022 avec le sponsor de la DGITM (Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités), s'inscrit dans le cadre de la Mission Connaissance coordonnée par le CGDD (Commissariat général au développement durable) et le Secrétariat général du ministère en charge de la transition écologique.

Le Tableau de bord de mobilités durables repose sur un **socle d'indicateurs clés de la mobilité du quotidien**, tels que la répartition modale, la composition du parc de véhicules, ainsi que l'offre cyclable et de transports en commun. Ces indicateurs standardisés s'appuient sur des **données territorialisées disponibles à différentes échelles** - de la commune à la région - et mises à jour chaque année. Cet outil permet ainsi aux territoires d'établir un état des lieux de leur situation et d'identifier des leviers d'actions mobilisables dans le développement des mobilités durables. Il a **vocation à évoluer et à être enrichi** progressivement avec de nouveaux indicateurs et de nouvelles fonctionnalités, et **un comité des usagers sera mis en place en 2026**.

[Consulter l'application Mobilité durable](#)



Sur la thématique de la mobilité, les travaux ont porté sur une nouvelle version du modèle de déplacement à l'échelle de l'Île-de-France (Modus 4) qui sera mise en ligne à l'été, plusieurs études sont venues documenter la mobilité routière et 66 avis ont été rendus.



► Le nouveau plan des mobilités en Île-de-France (PDMIF) définit la stratégie régionale en matière de transports et de mobilités à 2030

Fruit d'une large concertation menée par Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des mobilités, avec les collectivités territoriales, les gestionnaires d'infrastructures, les acteurs économiques, les représentants d'usagers et les services de l'État, le **Plan des mobilités** constitue une feuille de route commune pour transformer durablement les pratiques de déplacement dans la région capitale. Il a été approuvé le 24 septembre 2025 par la Région Île-de-France, à l'issue de plus de trois ans de travaux.

La DRIEAT a alimenté les travaux sur le **PDMIF**, de son expertise aux étapes-clé, par la transmission d'une note d'enjeux en amont et d'un avis favorable du préfet de région en aval. Garante de la **cohérence de ce plan avec les stratégies nationales et les autres planifications** régionales, la DRIEAT va désormais en accompagner la **mise en œuvre et sa déclinaison territoriale**, via l'association de ses services départementaux à l'élaboration des plans locaux de mobilité (PLM) établis par la Ville de Paris, les établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes.

RER E

inauguration des gares des Mureaux et d'Épône-Mézières, le 15 septembre 2025, jalons importants du prolongement de la ligne.

Câble C1

premier téléphérique urbain d'Île-de-France, mis en service le 15 décembre 2025, entre Limeil-Brévannes et Villeneuve-Saint-Georges. Cet équipement constitue une nouvelle offre de mobilités douce et innovante, intégrée au réseau structurant de transports collectifs franciliens.

Tram T13

coup d'envoi des travaux de prolongement vers Achères donné le 16 juin 2025, à Poissy, par les élus locaux, les représentants de l'État, de la Région Île-de-France, du Département des Yvelines et d'Île-de-France Mobilités.





Assurer la sécurité des transports

HOMOLOGATION ET SURVEILLANCE DES VÉHICULES

► Homologation des véhicules et surveillance des centres de contrôle technique

Les équipes de la DRIEAT assurent une surveillance permanente, par des **contrôles réguliers, aléatoires ou ciblés**, sur l'ensemble des centres de contrôles techniques des véhicules de la région francilienne et homologuent les véhicules modifiés par leur propriétaire ou importés en provenance de pays hors EEE. Pour rappel, tous les véhicules légers, lourds, ainsi que depuis avril 2024 les deux-trois roues et quadricycles à moteur, sont soumis à un contrôle technique obligatoire.

Au 31 décembre 2025, l'Île-de-France comptait 617 centres agréés (596 VL dont 367 mixtes VL/CL et 21 PL), rattachés pour 82 % à des réseaux nationaux. On recense environ 1 524 contrôleurs agréés (1453 VL dont 575 mixtes VL/CL et 71 PL), dont certains exercent à titre itinérant.

2 300

dossiers de réceptions et d'autorisations ont été traités.

177

visites de centres VL/PL/CL et organisme TMD*.

464

contrôleurs VL/PL/CL et **inspecteurs** TMD.

*. TMD : transport de marchandises dangereuses

RÉGULATION DES TRANSPORTS ROUTIERS

► Contrôle du transport routier : plus de 8000 dossiers déposés par an

Chaque année, **plus de 8 000 dossiers** d'inscription ou de renouvellement sont déposés sur la plateforme démarches numériques pour les **activités de transports routiers de marchandises, de personnes ou de commissionnaires**.

Depuis la pandémie, l'essor de l'e-commerce a considérablement accru l'activité du registre du transport de marchandises. Face la baisse de niveau des dossiers déposés, souvent incomplets ou de mauvaise qualité, la DRIEAT a organisé un séminaire à destination des experts comptables, impliqués dans le montage des dossiers, afin de partager quelques informations et consignes pour **gagner en efficacité lors du dépôt de dossier**.

6 340

véhicules de transport routier de marchandises et de personnes contrôlés = **38 % des véhicules en infraction**.

6 000

véhicules pesés dont **35 % étaient en surcharges**.

194

entreprises de transport routier contrôlées, pour la plupart après la détection d'un comportement infractionniste lors d'un contrôle sur la route.

33

contrôles en entreprise des **conseillers à la sécurité** des transports de matières dangereuses.



SÉCURITÉ DES TRANSPORTS FLUVIAUX

► Alcool et stupéfiants : 241 bateaux et 347 personnes contrôlés depuis juillet 2025



Naviguer sous l'influence d'alcool ou de drogues expose désormais aux **mêmes sanctions que sur la route**. Le décret du 15 janvier 2025 permet la réalisation de **contrôles inopinés** de tout l'équipage des bateaux et la **prise immédiate de sanctions administratives** : rétention et suspension des permis et des certificats de qualification pour une durée maximale d'un an. Depuis juillet 2025, la brigade fluviale a contrôlé 241 bateaux et 347 personnes.

En coordination avec les forces de l'ordre, suite à des contrôles positifs, la DRIEAT a pris des sanctions administratives de **retrait temporaire de 8 permis fluviaux** (professionnels et plaisance).

► Un observatoire pour analyser les accidents et incidents fluviaux sur le bassin de la Seine

Cet observatoire créé par la DRIEAT permet d'analyser les accidents et incidents fluviaux sur le bassin de la Seine. En 2025, **34 incidents et 24 accidents ont été recensés**. Le **facteur humain** est la première cause des accidents (71%), plus de la moitié des accidents du bassin de la Seine ont lieu à **Paris** (56 % en 2025). L'un des accidents les plus marquants de l'année est la collision entre un bateau de croisières et le pont de l'Île St-Denis le 15 mai 2025, qui a causé des **dommages structurels sur l'ouvrage**, entraînant la **fermeture de la circulation routière et du tramway T1** sur le pont et la modification des conditions de navigation dans ce secteur.

► Participation au Paris Nautic Show 2025



La DRIEAT était présente au salon nautique du 26 au 30 novembre 2025, le premier depuis 2022, aux côtés de la Direction générale des Affaires maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA). L'occasion pour nos équipes de **rencontrer le public, d'échanger avec les usagers de la plaisance** et de mettre en lumière nos missions en Île-de-France.

SÉCURITÉ, ÉDUCATION ET CIRCULATION ROUTIÈRES

► 7 527 actes réglementaires pour :



- permettre l'accès des **transports exceptionnels** aux chantiers du Grand Paris Express (exemple : construction de la future gare de la Boule à Nanterre) ou d'une grue, à l'écluse de Charenton-le-Pont (94) pour sa remise en état.
- instruire les **arrêtés relatifs aux aménagements cyclables** sur les routes à grande circulation, permettre la réalisation de chantiers en **organisant temporairement la circulation générale**,
- instruire des **arrêtés permettant les travaux de maintenance des tunnels** sur le réseau non concédé.

► Action sur les passages à niveau

Projet de **suppression du passage à niveau à Roissy-en-Brie (77)**, et élaboration d'une convention de financement Etat-SNSF Réseau de réalisation d'**aménagement de sécurité routière au droit des passages à niveau** en Île-de-France.





Entretenir, exploiter et moderniser le réseau routier national

► Exploiter la route



d'un lancement national en présence du Ministre chargé des transports au centre d'entretien et d'intervention (CEI) de Saint-Denis.

Si le réseau de la Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF) ne représente 3% de l'ensemble du réseau routier francilien (tous gestionnaires confondus), il concentre environ 25% des déplacements en Île-de-France. Il se caractérise ainsi par des niveaux de trafic et un maillage des axes routiers importants. Pour permettre la bonne exploitation du réseau en toute sécurité, la DiRIF assure une surveillance permanente du trafic 24h/24 et 7 jours/7.

Dans ce cadre, **ce sont près de 45 000 interventions qui ont été réalisées en 2025 sur le réseau par les agents d'exploitation de la DiRIF.** Elles ont porté en majorité sur la gestion d'accidents et de véhicules en panne mais également sur des missions d'entretien (fermeture des axes pour travaux, opérations de salage en période de viabilité hivernale, entretien des dépendances vertes...).

Afin de gérer les conditions météorologiques particulières de l'hiver (neige et verglas) pouvant impacter le réseau, la DiRIF met en place chaque année entre novembre et mars un dispositif de viabilité hivernale, qui s'inscrit dans le cadre du Plan Neige et Verglas d'Île-de-France (PNVIF) de la Préfecture de police. Cette organisation spécifique de gestion de crise peut mobiliser jusqu'à 600 agents de la DiRIF 24h/24 dont environ 160 pouvant intervenir simultanément sur le réseau. En 2025, ce dispositif avait notamment bénéficié

► Gestion des tunnels routiers



La DiRIF gère un patrimoine de 25 tunnels de plus de 300 m pour un linéaire cumulé de 49 km. Elle est à ce titre le premier gestionnaire de tunnels routiers de plus de 300 m en France. Tous les tunnels de la DiRIF supportent un trafic quotidien important, jusqu'à 200 000 véhicules par jour, dont 5 à 10 % de poids lourds.

Chaque tunnel est soumis à une autorisation de mise en service, attestant que tous les aspects de la sécurité sont pris en compte. Elle est délivrée par le Préfet de département, après la présentation d'un dossier de sécurité mis à jour tous les 6 ans. **A la fin de l'année 2025, tous les tunnels franciliens étaient couverts par une autorisation de mise en service formalisée.**

L'année 2025 a marqué une **progression importante dans la programmation des exercices de sécurité en tunnel.** Ainsi, 11 exercices ont pu être réalisés, dont 3 exercices au format cadre (sur table) et 8 exercices majeurs (sur le terrain). Ces exercices jouent un rôle essentiel dans la formation et le maintien des compétences des personnels de la DiRIF, ainsi que des différents acteurs externes (services de secours, forces de l'ordre, etc.). Ils permettent notamment de vérifier l'application des procédures de sécurité, d'évaluer la coordination interservices, et de tester les équipements et installations des infrastructures.

Dans un objectif de pédagogie, l'exercice sécurité du tunnel de Nogent-sur-Marne (94), qui s'est tenu dans la nuit du lundi 12 au mardi 13 mai 2025 en présence des représentants de la Préfecture du Val-de-Marne et du maire de Nogent-sur-Marne, a été ouvert à la presse afin de diffuser et de partager la culture de sécurité tunnel.

220 M€

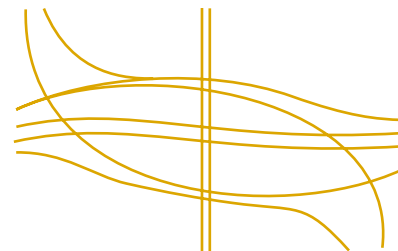
de budget pour
l'entretien et
l'exploitation des routes.

45 000

interventions menées sur
le réseau par les agents.

SAVOIR +

Internet DiRIF



► Sécurité des agents : renforcer les actions de sensibilisation à la sécurité routière



Si la formation continue des agents est essentielle pour garantir leur sécurité mais également celle des usagers, la DiRIF s'est également engagée concrètement en 2025 au travers de sa démarche « 100% sécurité », en participant à des opérations de sensibilisation à la sécurité routière et aux risques encourus par les agents des routes, organisées par les Préfectures de département et la Préfecture de police.

A ce titre, la DiRIF a accueilli l'opération « alternative à la sanction » dans le centre d'Eragny-sur-Oise, organisée à l'initiative de la Préfecture du Val-d'Oise le 22 mai 2025, avec les forces de police et de gendarmerie. De plus, dans le cadre de la campagne nationale de sensibilisation pour la sécurité des agents des routes, la Préfecture de police a organisé plusieurs opérations de sensibilisation sur la sécurité routière, le 21 novembre 2025 sur l'aire de Ferrières de l'A4 et le 16 décembre 2025 sur l'aire de Lisses de l'A6 auxquelles les équipes de la DiRIF avaient répondu présentes.

Depuis 2014, ce sont 13 agents des routes (DIR et sociétés concessionnaires) qui ont été tués dans l'exercice de leurs missions. La DiRIF a été elle-même confrontée à cette tragédie au cours de l'année : Deux agents de la DiRIF ont ainsi été percutés par un poids-lourd le 14 mai 2025 dans l'exercice de leurs fonctions, sur la RN1104 à hauteur du Mesnil-Amelot. M. Jeannot, 53 ans, est décédé tandis que son collègue M. Tel avait été grièvement blessé. Ces accidents dramatiques sont majoritairement causés par des comportements inadaptés des usagers et notamment un défaut d'attention. Il est donc important de continuer d'accompagner ces actions de sensibilisation.

► Entretenir le réseau et rendre la route plus durable



L'entretien du réseau concerne à la fois le revêtement des chaussées, les ouvrages d'art (pont, viaduc, tranchée couverte, mur de soutènement etc.) mais également la gestion des dépendances vertes (végétation) et les actions en faveur de la propreté. Le budget de la DiRIF consacré à l'entretien et à l'exploitation représentait 220 millions d'euros en 2025.

Au cours de l'année 2025, **environ 175 km de chaussées ont été rénovées sur l'ensemble du réseau dont 68 km pendant la période estivale** avec des opérations d'ampleur sur les routes nationales N2, N6, N12, N14 N104, N315, N406 et l'autoroute A6 nécessitant des fermetures 24h sur 24.

200 ouvrages d'art ont fait l'objet d'un entretien spécialisé en 2025. Parmi les opérations marquantes : la fin du programme de remplacement des 2 000 écrans acoustiques de l'échangeur de Saint-Maurice (A4/A86), le changement des dispositifs de retenue sur les viaducs de Vélizy-Villacoublay sur la RN118 et de Conflans-Sainte-Honorine sur la RN184 ou encore sur l'échangeur de Pompadour à Créteil de la RN6 ainsi que des travaux importants de remise en peinture d'un ouvrage à Mareil-en-France sur la RN104 pour lutter contre la corrosion.

L'entretien de la végétation aux abords du réseau revêt également un enjeu fort pour la sécurité des usagers et riverains. A ce titre, un recensement des plantes exotiques envahissantes sur le réseau a été mené au cours de l'année pour permettre aux différents centres de la DiRIF d'identifier par secteurs les jeunes foyers, les plantes à risques sanitaires et les plantes présentant un risque du point de vue de la sécurité routière.

Afin de faciliter l'entretien des espaces verts, **8 000 m² de prairies fleuries** ont été plantés en 2025 sur le réseau. **En 2025, ce sont en effet 20 000 tonnes de déchets qui ont été évacués ainsi que 22 camps illicites par les forces de l'ordre, ce qui a nécessité un coût important de remise en état par les équipes de la DiRIF de 6,3 millions d'euros sur l'année.**

► Moderniser la route : être au service des mobilités de demain



Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, un réseau de voies réservées olympiques et paralympiques avait été aménagé sur l'A1, l'A12, l'A13, l'A4 et la RN13. Pendant les Jeux, ces voies étaient dédiées aux véhicules accrédités et aux services de transport public, de secours et de sécurité. Suite à la participation du public par voie électronique (PPVE), qui s'est déroulée du 16 janvier au 15 février 2023, il a été décidé d'expérimenter l'activation de voies réservées dites « héritage » sur l'A1 et l'A13, en cas de forte de congestion uniquement, pour favoriser le covoiturage et les transports en commun en améliorant leurs temps de parcours.

Ces voies fonctionnent sur un principe de priorisation comme un coupe-file et sont réservées aux transports en commun, aux taxis ainsi qu'aux véhicules transportant au moins deux occupants. Elles sont activées pour un opérateur au sein des postes de contrôle du trafic et des tunnels (PCTT), depuis le 3 mars 2025, les jours de semaine en heures de pointe du matin et/ou du soir (hors vacances scolaires et jours fériés), sur une plage horaire correspondant aux niveaux de congestion observés dans le cadre des études préalables.

Avec l'activation de ces nouvelles voies, le réseau routier national francilien compte actuellement 10 voies réservées aux véhicules de transport en commun, aux taxis ainsi qu'au covoiturage. **Afin de poursuivre cette dynamique engagée, la réalisation d'un nouveau réseau de voies réservées en Île-de-France, inscrit au volet mobilités 2023-2027 du contrat de plan Etat-Région 2021-2027, est en cours d'étude.** Dans ce cadre, une concertation institutionnelle a été menée avec les préfectures de département et les conseils départementaux en lien avec la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités pour définir les axes prioritaires.

Le réseau routier national francilien compte actuellement 10 voies réservées aux véhicules de transport en commun, aux taxis ainsi qu'au covoiturage. **Afin de poursuivre cette dynamique engagée, la réalisation d'un nouveau réseau de voies réservées en Île-de-France a été inscrit au CPER 2021-2027.**

► Améliorer l'insertion urbaine de la route : le projet de requalification de la RN10 à Trappes

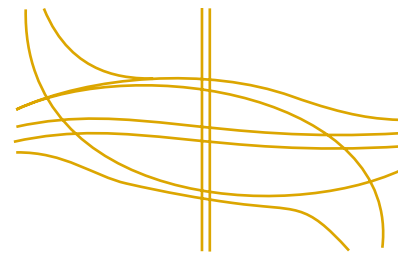


Dans le cadre du projet de requalification de la RN10 à Trappes, la réalisation de la voirie provisoire de la RN10, qui va permettre de maintenir la circulation dans les deux sens pendant les travaux de creusement de la tranchée centrale, préalable à son enfouissement, a été finalisée en mai 2025. Les travaux sont entrés dans une nouvelle étape avec le lancement de ces travaux de creusement de la tranchée centrale en octobre 2025, après une période de préparation de plusieurs mois.

Cette nouvelle étape a fait l'objet d'un événement chantier à l'issue du comité de pilotage de l'opération, le 3 octobre 2025, avec les financeurs et élus du territoire, en présence de Frédéric Roze, préfet des Yvelines, Valérie Péresse, Présidente de la Région Île-de-France, Pierre Bédier, Président du département des Yvelines, Jean-Michel Fourgous, Président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et Ali Rabeh, Maire de Trappes ainsi que de Gérard Larcher, Président du Sénat, Laurent Mazaury, député des Yvelines et de la presse.

Ce projet emblématique d'enfouissement de la RN10 sur près de 800 mètres permettra de restaurer la continuité urbaine entre le Nord et le Sud de la ville de Trappes tout en améliorant le cadre de vie des habitants et en fluidifiant le trafic de l'axe.

Il représente un coût de 149 millions d'euros, financé par l'État, la Région Île-de-France, le Département des Yvelines, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que la ville de Trappes.



► Améliorer l'insertion paysagère des infrastructures routières



La DiRIF porte une attention particulière à l'insertion paysagère de ces infrastructures routières au regard de l'importance de leur empreinte au sein des territoires. Deux projets sous maîtrise d'ouvrage de la DiRIF illustrent parfaitement ce souci.

Le **projet de réaménagement des échangeurs de Pleyel (A86) et de Porte de Paris (A1)** est entré dans une ultime phase de travaux, constitutive du volet « héritage » des Jeux Olympiques et Paralympiques. Après la mise en circulation de l'échangeur de Pleyel réaménagé en 2024 et la fermeture des bretelles de l'échangeur Porte de Paris en décembre 2023 (réouvertes temporairement en tant que voies réservées olympiques et paralympiques au cours de l'été 2024), la démolition de ces bretelles d'entrée et de sortie de l'autoroute A1 s'est déroulée entre juin et décembre 2025. Les espaces libérés ont été couverts de terre végétale et engazonnés. Ils font partie de l'emprise foncière que l'EPT Plaine Commune pourra acquérir pour y aménager une ZAC et un parc public reliant le centre-ville au canal de Saint-Denis.

La **dernière étape du projet de déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger, mise en service en 2021, a démarré en janvier 2025 avec le lancement des travaux d'aménagements paysagers**, qui viendront habiller et valoriser les surfaces du tunnel de Boissy. Environ 63 000 m² d'espaces seront aménagés à terme pour offrir aux résidents des zones de détente

et encourager la biodiversité tout en favorisant le développement des modes doux via des cheminements sécurisés. Ces aménagements incluront également du mobilier urbain moderne, des aires de jeux et autres nouveaux équipements, créant ainsi des lieux de vie accueillants et durables, pensés pour tous les âges. Les travaux d'aménagements paysagers s'étaleront de janvier 2025 jusqu'en 2027, avec des périodes spécifiques d'intervention en fonction des saisons.

► Lutter contre le bruit routier



Le bruit routier est considéré en Île-de-France comme une des causes majeures des nuisances sonores à l'échelle du territoire, ce qui s'explique par l'importance du trafic routier corrélée à une très forte densité urbaine. Cette situation est à l'origine de la mise en place de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour permettre le traitement des points noirs de bruit (PNB).

La DiRIF porte notamment des projets de réhabilitation d'écrans acoustiques existants, comme sur les viaducs de l'A4-A86 en 2025, mais également de réalisation de nouveaux écrans acoustiques dans les secteurs où l'efficacité d'une protection à la source est réellement démontrée par rapport au coût investi et au nombre d'habitants protégés.

Par ailleurs, afin d'apporter des réponses rapides et mesurables aux besoins des usagers, un partenariat entre la DiRIF et la Région Île-de-France a permis à partir de 2017 de financer le déploiement de plus de 110 km d'enrobés phoniques sur certaines sections des autoroutes A6a, A6b, A4, A86, A1, A3, A15, A115, A13, N6, N7, N13, N12, N10, N104. La démarche engagée s'est poursuivie en 2025 avec la signature d'une convention qui s'inscrit dans le cadre du Protocole d'intention entre l'État et la Région pour la réduction de la congestion et pour l'évolution de la qualité du service par l'innovation, l'expérimentation

et l'intégration environnementale sur le réseau routier national non concédé (RRN) en Île-de-France, au travers du plan « route de demain » signé le 12 août 2022.

Cette convention prévoit le **déploiement d'enrobés à très haute performance acoustique sur les autoroutes A3** (Montreuil, Romainville, Noisy-le-Sec), **A15** (Franconville, Sannois), **N10** (Trappes, Elancourt) et **A86** (Fontenay-Sous-Bois) et **A115** (Le Plessis-Bouchard) pour un coût global de 8,88M€ financé à 50% par la Région et 50% par l'Etat. Une première opération sur l'A3 a été finalisée en novembre 2025 sur un linéaire d'environ 2 kilomètres pour un coût de 1,592 M€.





Les essentiels en petite couronne

Paris (75)

La DRIEAT et la Ville de Paris ont créé l'Atlas de paysages de Paris



Après trois ans de recherches, de travaux et une exposition ouverte au grand public à l'automne 2024, l'[Atlas de paysages de Paris](#) est consultable en ligne depuis 2025. Il a été pensé comme un outil pratique permettant de mieux connaître, documenter et valoriser les paysages urbains de la capitale, en les rendant accessibles à tous.

Ce travail collectif offre une nouvelle lecture des composantes paysagères et des transformations urbaines parisiennes. Le site de l'Atlas de paysages présente des **cartes immersives qui illustrent les unités, les structures, les entités et les éléments de paysage enrichis**. Ses différentes rubriques explorent l'observatoire photographique, la participation des publics, les randonnées. L'exposition inaugurale, avec les témoignages expliquant les paysages urbains de Paris, est également reparsourue.

Le site internet s'enrichira au gré des études amenées à le nourrir en continu. **La réflexion se poursuit pour formuler des enjeux et recommandations.**

Montparnasse : projet de restructuration de l'ensemble commercial

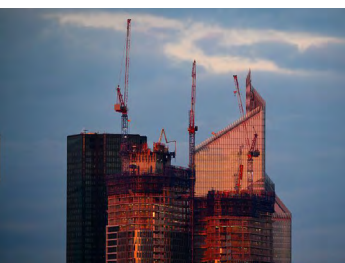
Participation au **travail interservices** (DRIETS, PP, ARS...) pour accompagner le projet de restructuration de l'ensemble commercial (achèvement désamiantage).

Instruction des autorisations : agrément de bureaux, aménagement commercial pour le futur centre.

Projet privé dont les travaux commencent en 2026.

Hauts-de-Seine (92)

L'avenir de La Défense : un dossier fortement investi par l'UD 92



Le quartier de la Défense avec ses milliers de m2 de bureaux vides, doit imaginer un nouvel avenir. En 2025, l'UD 92 s'est fortement investie pour élaborer un projet de feuille de route largement partagé avec l'établissement public local Paris La Défense et les acteurs du quartier d'affaires.

L'atelier des territoires mené toute l'année 2025 sur le quartier d'affaires, en partenariat étroit avec Paris la Défense, a permis de poser les bases d'une vision partagée de la trajectoire urbaine et programmatique de la Défense. Trois ateliers participatifs ont rassemblé un large panel d'acteurs très impliqués tout au long de l'année, dont les membres du Conseil de développement de Paris La Défense, les représentants des villes et élus, associations, habitants, usagers et promoteurs, services de l'État et des collectivités. Un séminaire en décembre a clôturé cette séquence d'études saluée pour leur grande qualité. Les parties prenantes sont invitées à se mobiliser à

travers la feuille de route collective pour passer à l'action en 2026.

Une mission de proposition : En mai 2025, un comité de mission a été nommé par le Premier Ministre pour piloter une mission de propositions pour l'avenir du quartier d'affaires de La Défense. L'UD a été fortement mobilisée à travers l'organisation d'une dizaine de réunions thématiques associant plus de 40 intervenants publics et privés, des productions techniques et une large contribution à l'écriture du rapport, remis au gouvernement en décembre 2025.

En complément, ont été formulées des **premières propositions législatives et réglementaires** pour opérationnaliser le plan d'actions « La Défense 2050 ». Une première étape a été franchie en novembre 2025 avec la promulgation de la loi n° 2025-1129 portant simplification du droit de l'urbanisme et du logement qui a créé le Schéma cadre d'aménagement et de planification de l'urbanisme de La Défense (SCAPU). Pour la première fois depuis sa création, le quartier d'affaires aura donc un cadre clair pour organiser la planification urbaine, accompagner les porteurs de projet et promouvoir une diversification programmatique accrue du quartier d'affaires.

D'autres mesures nécessaires à la transformation du quartier d'affaires sont en cours d'écriture pour construire un nouveau modèle économique plus soutenable, sécuriser les contributions publiques, adapter la gouvernance de l'établissement public Paris La Défense, lever les freins à la transformation des actifs et inciter à la rénovation des tours. Enfin, l'adaptation des normes constructives pour les immeubles de grande hauteur (IGH) est en cours de consultation pour adapter la RE2020 aux spécificités des IGH.

Permis de conduire : lutte contre la fraude dans les Hauts-de-Seine

- 35 contrôles d'auto-écoles ;
- 10 contrôles de Centres de Sensibilisation à la Sécurité Routière (CSSR) ;
- 21 contrôles d'organismes agréés pour le passage de l'épreuve théorique générale : 1 auto-école et 6 centres de codes fermés en raison de fraudes.



Seine-Saint-Denis (93)

Une forte mobilisation de l'UD93 pour les quartiers de gare du Grand Paris Express

La Seine-Saint-Denis est le département qui accueillera à terme **le plus grand nombre de quartiers de gare du Grand Paris Express avec 22 gares sur 68 prévues**. Ces gares seront connectées aux lignes existantes (RER B et E, métros 5, 7, 11, 12, 13 et 14, Tram T1, T4 et T11), créant ainsi un maillage exceptionnel du territoire. Si la construction des différentes gares relève de la société des grands projets, la pleine réussite de ce projet mobilise les collectivités, Ile-de-France-mobilités, la SNCF, la RATP, et les services de l'État. L'enjeu est d'améliorer les déplacements en organisant l'intermodalité et le rabattement et de répondre aux besoins d'aménagement de ces quartiers, afin que ce service de transport profite au plus grand nombre et notamment aux personnes vulnérables.

En 2025, l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis (UD93) s'est fortement mobilisée dans ce cadre, auprès du préfet et des différents acteurs impliqués pour **préparer les comités de pilotage des quartiers de gare, et contribuer à lever les éventuels points de difficultés**.

119 000 (+ 4 %) examens pratiques du permis de conduire à Paris et en Seine-Saint-Denis, ceci grâce au travail de la DRIEAT pour offrir plus de places d'examens aux candidats, et réduire le délai d'attente suite à un premier examen infructueux.

Une opération d'ampleur pour entretenir le pont de l'autoroute A3 à Noisy-le-Sec



L'autoroute A3 supporte un haut niveau de trafic depuis sa mise en service en 1973, notamment le cas sur les viaducs portant le tronc commun A86 entre Rosny-sous-Bois et le canal de l'Ourcq. Dans cette section, deux trafics s'additionnent : celui d'A3 entre l'aéroport Charles de Gaulle et Porte de Bagnolet et celui d'A86 entre Bobigny et Créteil. Compte tenu de leur âge et de leur type de conception, ces ouvrages, qui constituent le viaduc, nécessitent des travaux de renforcement pour en assurer la durabilité. Deux ouvrages ont d'ores et déjà été renforcés. Les travaux du dernier ouvrage «OA110» ont été menés à partir de mai 2025. Ils ont consisté notamment à renforcer les tabliers, soit la partie sur laquelle roulent les usagers, par l'ajout d'une précontrainte additionnelle. La précontrainte est un dispositif utilisant des câbles d'acier permettant à l'ouvrage de résister aux efforts induits par le passage du trafic.

En plus de cette réparation du tablier, le remplacement des appareils d'appui de l'ouvrage était également prévu. Il s'agit de dispositifs assurant la liaison entre le tablier et les piles du pont. Ils permettent ainsi à l'ouvrage de se dilater en cas de fortes chaleurs sans mettre en danger sa structure. Cette opération complexe nécessite de lever l'ouvrage à l'aide de verins hydrauliques pour remplacer ces éléments de liaison. La difficulté était accrue par la nécessité de maintenir les voies sous circulation. Cela imposait de mettre l'ouvrage sur des appuis provisoires le temps des travaux.

Ce chantier, qui se poursuivra en 2026, représenté **un investissement global de 4,62 millions d'euros**.

Val-de-Marne (94)

Accompagner les projets structurants pour le département

Dans le Val-de-Marne, les équipes ont fait de l'adaptation au changement climatique et de l'accompagnement du territoire dans la transition écologique, le socle de leur action. Ainsi, en examinant 67 dossiers de candidature pour le Fonds Vert, 26 projets ont été retenus pour un total 13,3M€ pour soutenir la transition écologique. Neuf projets sur la mesure recyclage des friches ont été financés à hauteur de 5M€, sept projets ont été financés pour 2,65 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Pour permettre la libération de foncier, dix dossiers historiques de sites et sols pollués sont arrivés à leur terme et sont désormais disponibles.

Enfin, pour avancer dans la démarche d'aménagement des quartiers de gare du Grand Paris express, l'UD a organisé et participé à huit comités de gares du GPE (Villiers-Champigny-Bry, Créteil Echat, Vert de Maisons, Ardoines, Vitry Centre, Arcueil-Cachan, Villejuif Louis Aragon et Gustave Roussy), présidés par le préfet du Val-de-Marne (en lien avec la Société des Grands Projets).

Sept dossiers du Fonds de soutien aux quartiers de gare ont également été instruits et soutenus pour 1,143M€, pour contribuer à l'émergence de quartiers exemplaires socialement et écologiquement.

Vaste opération de contrôles sur les centres d'examen du permis de conduire de Rungis et de Créteil, qui portaient sur **l'alcoolémie, les stupéfiants, l'état des véhicules auto-écoles, les documents obligatoires s'y rapportant et le travail dissimulé**.

Au total, 157 personnes ont été contrôlées (candidats, enseignants et inspecteurs) et très peu d'infractions ont été relevées et verbalisées.

Ouverture du 3^e point de départ des examens B à Chennevières-sur-Marne.





Les essentiels en grande couronne

Seine-et-Marne (77)

Un seveso seuil haut teste la crue

L'unité départementale de Seine-et-Marne couvre un territoire très vaste sur lequel plus de 35 inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) veillent à la bonne marche de plus de 500 installations classées (enregistrement et déclaration).

La majeure partie du travail de ces inspecteurs, épaulés par les services administratifs, consistent à la réalisation des inspections : en 2025, l'UD 77 a réalisé 635 inspections sur les 2235 menées en Ile-de-France.

En 2025, l'UD 77 a participé à l'exercice Hydros, de simulation d'une crue majeure de la Seine et la Marne le 13 octobre, sur le site BASF, un site industriel présentant des risques majeurs, classés Seveso seuil haut à Meaux.

L'unité départementale a contribué à la préparation de l'exercice en accompagnant l'entreprise dans l'élaboration de sa procédure interne de gestion du risque d'inondation, puis a « joué » l'inondation avec 5 inspecteurs mobilisés afin de vérifier la bonne mise en œuvre des dispositions prévues par l'exploitant pour prévenir tout incident ou accident industriel. Un exercice grandeur nature mobilisateur, qui a permis de tester les procédures de gestion de crise sur un scénario non prévu mais finalement bien géré.

Les datacenters s'installent en Seine-et-Marne

Autre dossier phare : l'instruction des dossiers d'autorisation des datacenters sur le site de Fouju. En mettant sur pied une organisation resserrée et réactive, l'UD 77, avec tous les services concernés en Seine-et-Marne et au niveau régional, a pu respecter les délais tout en maintenant un haut niveau d'exigence pour ces installations qui impactent l'environnement. Des sujets de risques industriels, de loi sur l'eau, de respect des espèces protégées et aussi de récupération de la chaleur ont été abordés.

Yvelines (78)

Sécurité industrielle : accompagnement du SIAAP dans l'élaboration d'un plan de 27 actions prioritaires

Après de multiples incidents et accidents survenus dans les usines du SIAAP (syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne), les inspecteurs de l'UD 78 ont défini avec la direction du SIAAP, un plan d'action très resserré en matière de sécurité industrielle sur ces sites de Seine Aval et de Grésillons et les faire progresser dans la maîtrise de ces risques au quotidien.

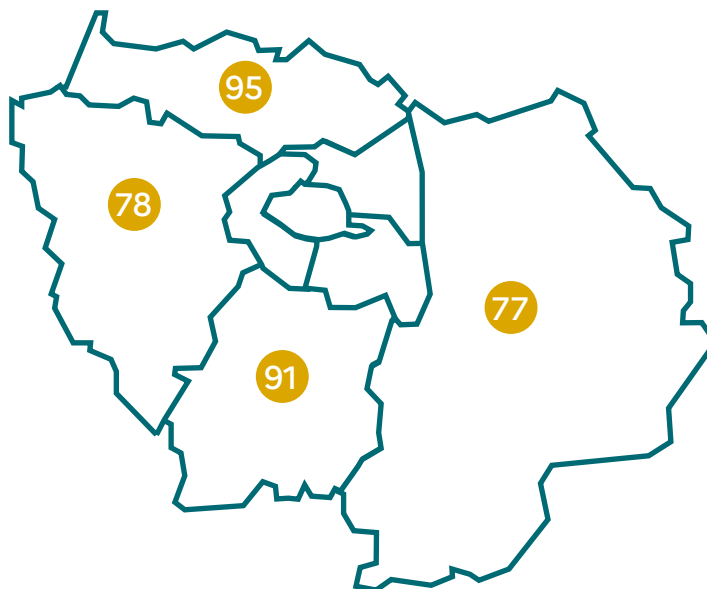
Les inspecteurs se sont mobilisés au-delà de leurs prérogatives classiques pour accompagner les deux sites du SIAAP via un plan de 27 actions identifiées comme prioritaires à réaliser en 2025 au regard des enjeux et des faiblesses. Une vingtaine de ces actions sont désormais abouties, une inspection a permis de vérifier la réalisation effective des actions identifiées et la mise en conformité des processus de gestion des règles de sécurité. L'idée était de mettre en œuvre des actions concrètes avec un effet immédiat sur la maîtrise des risques. Une mobilisation d'ampleur pour l'UD 78 qui porte ses fruits.

Au-delà de cette mobilisation inédite, l'UD a également travaillé à la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les ICPE, la mise à plat de certaines cessations d'activités et renforcé les liens avec la gendarmerie qui s'est structurée pour constater (et verbaliser) les infractions environnementales.

SPI Vallée de Seine : retour sur l'atelier POI pour les industriels adhérents à l'ASPI



Nous avons eu le plaisir d'organiser, le 16 décembre, en collaboration avec le CNPP, un atelier dédié aux Plans d'Opération Interne (POI) pour les adhérents de l'ASPI. Cette journée a permis de rappeler les obligations réglementaires et les bonnes pratiques en matière de gestion de crise. Cela a également été l'occasion de mettre en lumière l'importance des prélèvements environnementaux. Ces derniers concernent : les sites Seveso seuil haut et seuil bas, ainsi que certains entrepôts soumis à autorisation (notamment les entrepôts de type 1510 pour le stockage de matières combustibles ou inflammables). Les participants ont pu ensuite participer à des exercices de simulation et de mise en situation. Ils ont permis de renforcer la compréhension des rôles et responsabilités au sein d'une cellule de crise, ainsi que l'importance de la communication et la transmission des informations aux différentes parties prenantes.



Essonne (91)

Achèvement du programme de réhabilitation des chaussées de l'autoroute A6



L'année 2025 a marqué la fin du programme de renouvellement des chaussées de l'autoroute A6 en Essonne engagé depuis 2021 dans les deux sens de circulation. L'autoroute A6 en Île-de-France est un axe structurant, qui représente 38 kilomètres dans les deux sens de circulation, avec un trafic pouvant atteindre 150 000 véhicules par jour dont plus de 15% de poids lourds. Les derniers travaux ont été réalisés durant l'été et les vacances de la Toussaint.

La particularité de ces chantiers est d'avoir été mené sous fermeture complète 24h sur 24h de l'autoroute, afin de garantir à la fois la sécurité des intervenants et des usagers, la qualité des travaux et une durée globale de chantier réduite. Le chantier de la Toussaint aura par ailleurs été l'occasion d'utiliser un matériel très spécifique dans le sens Paris-province - un finisseur de grande

largeur - permettant de refaire 6 kilomètres d'enrobés sur une largeur de 12 mètres.

Par ailleurs, des travaux connexes importants avaient été réalisés au fil des années sur l'A6 : déploiement de deux sections d'environ 500 mètres d'enrobés phoniques sur la commune de Viry-Châtillon, réfection du terre-plein central du nœud A6/A10, permettant la remise à niveau de l'assainissement et la réfection des glissières béton pour une meilleure sécurité des usagers ; réfection de la chaussée des 6 échangeurs de l'A6 et rénovation des chaussées des routes nationales annexes à l'autoroute A6 dans le secteur d'Évry-Courcouronnes (RN 440, 441, 446 et 449).

Ainsi, entre 2021 et 2025, ce sont près de 19 millions d'euros investis par l'État sur cet axe majeur d'Île-de-France.

424 inspections réalisées en 2025, soit 44 % de plus qu'en 2024, grâce au recrutement de 5 inspecteurs



Ces contrôles ont conduit à la signature de **76 arrêtés de mise en demeure** et à la **transmission de 23 procès-verbaux à la Justice** illustrant l'accent mis depuis plusieurs années sur la **lutte contre les activités économiques illégales, en particulier les filières de trafic de déchets et de terres**. Ainsi, en 2025, un chef d'entreprise essonnien a été condamné à 20 mois de prison ferme pour avoir organisé un trafic illégal de terres de chantier.

En 2025, **58 inspections** ont été effectuées par les inspecteurs des installations classées dans le cadre du comité opérationnel départemental antifraude (**Codaf**) et du Comité opérationnel de lutte contre la délinquance environnementale (**Colden**). Ces comités multi-services permettent

des opérations de contrôle ciblées sur des zones précises et coordonnées entre les différents corps d'inspection et permettent d'articuler les suites administratives et pénales.

Val-d'Oise (95)

258 inspections réalisées en 2025, soit en moyenne un contrôle de terrain par jour ouvré



Ces inspections – dont **29 % ont été menées de manière inopinée**, c'est-à-dire sans que l'industriel ne soit informé en amont – ont visé un vaste panel de sites ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) du Val-d'Oise, allant des **sites Seveso seuil haut** aux **centres de tri de déchets**, en passant par les nombreux **entrepôts logistiques**.

Ces contrôles ont permis d'aborder les thèmes phares de l'Inspection, à savoir la **prévention des accidents et des pollutions**. Dans ce cadre, plusieurs thématiques ont été traitées, notamment en lien avec les actions nationales impulsées par le Ministère de la Transition Écologique : les PFAS présents dans les mousses anti-incendie, les pertes utilités, les premiers prélèvements suite à un incendie, les états des stocks dans les grands entrepôts, les travaux par point chaud, l'utilisation des granulés plastiques industriels, le déconditionnement des biodéchets, les exercices POI inopinés, etc.

Autre facette de ces actions, certains contrôles ont été menés en partenariat avec les forces de l'ordre et d'autres services de l'État (URSSAF, DDFIP...) dans le cadre du **comité départemental anti-fraude (CODAF)** à l'encontre d'activités illégales et classables au titre de la réglementation des ICPE.



DRIEAT Île-de-France : les **essentiels** 2025

Une organisation au service de nos missions



Démarche qualité : la DRIEAT maintient sa certification Norme ISO 9001

La DRIEAT a obtenu en 2024 la certification Norme ISO 9001 **sur l'ensemble de son périmètre** pour ses activités d'instruction et avis, d'inspection et contrôle, d'acquisition et valorisation de la connaissance, de planification, de conduite des politiques publiques, de maîtrise d'ouvrage routière, d'entretien du patrimoine routier, d'exploitation du réseau routier, d'animation de la préparation et de la gestion de crise ainsi que de pilotage et d'appui à ces missions.

Cette certification est maintenue en 2025 à l'issue d'un audit de surveillance réalisé par un organisme certificateur externe.

Le Système de Management de la Qualité constitue un **socle partagé par tous nos agents, qui favorise un fonctionnement transversal et décloisonné**. L'objectif est de progresser de manière continue dans nos pratiques pour gagner en efficacité et mieux satisfaire nos bénéficiaires (ministères, préfets, partenaires, tous les franciliens...). La DRIEAT met en œuvre annuellement un programme ciblé d'écoute pour mieux cerner les attentes de ses parties prenantes et évaluer leur niveau de satisfaction. **Tout usager peut aussi déposer un avis, à tout moment, sur le [site internet de la DRIEAT](#) dans la rubrique «La DRIEAT à votre écoute»**. Ces écoutes permettent d'élaborer un plan d'actions adapté à ces besoins et attentes.



Mission sécurité défense

La mission sécurité défense a assuré, tout au long de l'année, son rôle de préparation et de soutien à la gestion de crise à la DRIEAT et avec ses partenaires (préfecture de zone de défense et de sécurité, préfecture de région, DDT, opérateurs). Elle a mis sur pied et animé un groupe de travail « gestion de crise et soutien », et organisé deux exercices de crise. Le premier exercice, interne à la DRIEAT, portait sur la continuité des activités des services et unités départementales ainsi que la protection des agents et des biens en cas de survenue d'une crue majeure. Le second s'est inscrit dans le cadre de l'exercice interministériel HYDROS 25, piloté par la zone de défense, par simulation d'une crue majeure de la Seine.

Cet exercice HYDROS, préparé tout au long de l'année et joué en octobre, comportait un volet de sensibilisation de la population. A la DRIEAT, des agents ont été formés à l'anticipation des incidences de la survenue d'une crue majeure dans leur vie personnelle et professionnelle. A cette occasion, une cellule de crise interne à la DRIEAT a été activée pendant deux journées complètes afin d'évaluer la robustesse des dispositifs existants : processus décisionnels, circulation de l'information, gestion des flux de demandes et organisation interne. Pour chacun de ces exercices, la cellule de crise s'est appuyée sur plusieurs documents opérationnels élaborés par la mission sécurité défense, notamment le plan de continuité d'activités (actualisé en 2025) et les plans de protection contre les inondations.



La rénovation du site Miollis*, siège de la DRIEAT

Construits dans les années 1970, les principaux bâtiments du site administratif Miollis, situé dans le XVe arrondissement de Paris, ont bénéficié d'une rénovation globale conduite par la DRIEAT.

Ce projet est **emblématique de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique** :

GARANTIR une haute performance énergétique et environnementale.
Employer des matériaux biosourcés pour une approche éco-responsable.
Créer un îlot de fraîcheur et accroître la végétalisation.

OPTIMISER la dépense publique, tant dans la construction que dans l'exploitation et la maintenance du site.

AMÉLIORER la qualité d'accueil du public et de confort des usagers.
Prendre en compte les flux et la diversité des publics à l'intérieur du site pour améliorer les conditions d'accessibilité et de sécurité.

MODERNISER l'architecture intérieure et extérieure, aussi bien en matière d'esthétisme, d'intégration du projet dans son contexte urbain que d'adaptation aux évolutions techniques et aux besoins.

DENSIFIER en réunissant l'ensemble des services du siège de la DRIEAT, les services déjà présents sur le site (DirPJJ et MIGT) et ceux de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS).

OPTIMISER la dépense publique, tant dans la construction que dans l'exploitation et la maintenance du site.

* 21-23 rue Miollis 75015 Paris

60 %

de réduction de la consommation tout usage confondu par rapport à 2010 (périmètre constant).
Atteinte de l'objectif 2050.

44 %

de surface végétalisée supplémentaire.

5

labels et certifications, tels que Haute Qualité Environnementale et Bâtiment durable francilien (médaille d'argent).

plus de 667
mètres linéaires archivés, dans le cadre du déménagement des services régionaux vers le site Miollis rénové.





Crédits photos :

Couverture : TERRA, photothèque du ministère et DRIEAT, Est Ensemble/Sequano/Thomas Guyenet, Préfecture de Seine-Saint-Denis, Patricia Marais et Marie Lukasiewicz.

P.5 : Câble C1 : Aymeric Guillonnet - Île-de-France Mobilités

Voie dédiée au covoiturage : DiRIF

P.7 : Inondation 2016 centre ville de Nemours : Arnaud Bouissou - Terra / Exploiter la route : Amal Quasmi / Chaussée : O & JC HECQUET / Point de départ des examens B à Chennevières-sur-Marne - Préfecture du Val-de-Marne

P.22 : Exploiter la route : Amal Quasmi / Gestion des tunnels : Pierre-Baptiste Delpuech

P.23 : Sécurité des agents : Amal Quasmi / Entretien le réseau : O&JC HECQUET

P.24 : Etre au service des mobilités demain : Amal Quasmi / Requalification de la RN10 à Trappes : Timelapse Go

P.25 : Améliorer l'insertion paysagère : FPRStudio DJI / Lutter contre le bruit routier : Amal Quasmi

P.26 : Entretien pont de Noisy-le-sec : Hélène Lambert

P.27 : La Défense : Arnaud Bouissou - Terra

P.29 : Réhabilitation A6 - Essonne : Amal Quasmi

P.30 : Qualité : Visuel Adobe stock

et DRIEAT Île-de-France quand non précisé.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports
d'Île-de-France**

21-23 rue Miollis - 75015 PARIS - Tél : 01 40 61 80 80

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr



Certificat N°A 1607-9001

Dépôt légal : Août 2023
ISSN 2999-7372

